

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2009

RÉDUCTION DU RISQUE DE RÉCIDIVE CRIMINELLE - (n° 2007)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
M. Garraud-----
ARTICLE 5 TER

Après l'alinéa 44, insérer l'alinéa suivant :

« 20° Au deuxième alinéa de l'article 786, le mot : « troisième » est remplacé par le mot :
« quatrième ». »**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.